

Arrêté du 24 avril 1962 relatif à l'usage du titre d'aide-anesthésiste

24/04/1962

Cet arrêté énonce que la possession du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-anesthésiste donne droit au qualificatif d'«aide-anesthésiste» nécessairement précédé du titre d'infirmier ou de sage-femme selon le cas. Dans l'usage de ce qualificatif, aucune abréviation ne peut être utilisée.

Consulter ici l'arrêté du 24 avril 1962 relatif à l'usage du titre d'aide-anesthésiste